

plan de suppression d'emplois de son histoire que nous devons favoriser ce genre de choses ailleurs.

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - J'ai pris note des réponses et j'acte le volontarisme du ministre dans ce dossier qui est important pour l'économie liégeoise et wallonne en général.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Premièrement, le ministre a raison de rappeler les éléments de fait. La nécessité aujourd'hui est d'avoir un débat serein et non des rumeurs ou des tentatives d'influence extérieure au dossier, a fortiori si elles reposent sur des bases qui ne seraient pas équitables.

Deuxièmement, je ne reviendrais pas sur les errements de la gestion qui a amené le compte First, ni sur la mutinerie qui a abouti au limogeage du CEO, nous nous sommes exprimés là-dessus il y a 15 jours. Par contre, je veux partager la vision du ministre, sa détermination par rapport à la consolidation de l'ancrage régional. Bien sûr, l'affirmation de cette détermination, conjointement avec les autres actionnaires publics, est maintenant l'étape nécessaire pour pouvoir avancer dans ce schéma.

QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LE PROGRAMME 2015-2020 D'ENTREPRENEURIAT FÉMININ DE L'AGENCE POUR L'ENTREPRISE ET L'INNOVATION (AEI) »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le programme 2015-2020 d'entrepreneuriat féminin de l'Agence pour l'entreprise et l'innovation (AEI) ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Monsieur le Ministre, le Gouvernement wallon a confié à l'Agence wallonne pour l'entreprise et l'innovation la conception d'un programme pluriannuel 2015-2020 d'entrepreneuriat féminin dont les actions spécifiques visent à mettre en place les points suivants :

- une communication commune sur la thématique pour stimuler la création, via notamment la mise en avant des talents des femmes entrepreneures ;

- une culture commune et des synergies entre les acteurs actifs sur la thématique et les opérateurs de l'animation économique et technologique ;
- une diffusion des bonnes pratiques ;
- des études et statistiques permettant de faire évoluer la présence des femmes dans le monde professionnel et de produire des recommandations politiques ;
- une prise en compte du genre dans les actions et outils de communication de l'Agence pour l'entreprise et l'innovation.

M. le Ministre peut-il me faire part de l'état d'avancement de ce programme ? Quelles sont vos ou vos priorités en la matière ? Quels budgets y sont associés ?

Avez-vous mandaté l'AEI pour réfléchir à des pistes concrètes relatives à l'accès des femmes aux prêts bancaires, l'articulation vie privée-vie professionnelle, la précarité que connaissent certaines femmes indépendantes ou patronnes de PME et d'autres freins à l'entrepreneuriat féminin ?

Pour ce dernier point, le Plan wallon de lutte contre la pauvreté consacre-t-il des mesures à ce propos ? La ministre des Droits des femmes, Isabelle Simonis, m'ayant annoncé vous avoir sollicité pour une concertation sur ces problématiques, l'AEI travaille-t-elle de manière transversale sur le sujet ?

Le Groupe interdépartemental de coordination de la Région wallonne lié au *gender mainstreaming* s'est-il déjà réuni sur cette question ? Mme Simonis m'annonçait dernièrement la parution, pour fin septembre dernier, d'une cartographie sur l'entrepreneuriat social des femmes et qu'elle vous transmettrait ces résultats pour guider vos actions futures. L'avez-vous reçue ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Madame la Députée, le budget du programme 2015-2020 d'entrepreneuriat féminin de l'AEI est 1,750 million d'euros et repose sur trois axes.

Le premier axe implique l'AEI dans le cofinancement et le pilotage des opérateurs agréés par le Fonds social européen pour un montant global de 700 000 euros sur cinq ans.

Le deuxième axe est dédié aux appels à projets innovants incluant la dimension de rôles modèles et de tutorat, pour un budget de 860 000 euros sur la même période.

Le troisième axe concerne les actions pilotées par l'AEI et la gestion de sa mission, pour une somme de 190 000 euros.

Au niveau de la dernière grande avancée de ce programme, l'AEI a clôturé son appel à projets qui vise à aider les femmes entrepreneures à adapter leur fonctionnement et leur offre au monde connecté de demain, afin de développer des entreprises adaptées au monde digital. L'un des quatre projets sélectionnés a été attribué à l'Union des agricultrices wallonnes, qui s'intéresse notamment au domaine de l'agriculture connectée et de l'agriculture de précision.

Concernant votre interrogation sur les principaux freins liés à l'entrepreneuriat féminin comme, par exemple, la conciliation entre vie privée et professionnelle, ou encore l'accès des femmes aux prêts bancaires, sachez qu'en février dernier, j'ai demandé à mon cabinet, en collaboration avec l'AEI et l'ADN, l'organisation de deux tables rondes sur le thème de l'entrepreneuriat féminin. Ces deux séances de travail ont réuni les experts du monde académique, du monde de l'entreprise, ainsi qu'une multitude de femmes et d'hommes entrepreneurs dont les témoignages nous ont été précieux.

En ce qui concerne l'accès des femmes aux prêts bancaires, l'une des recommandations issues des groupes de travail stipulait « de veiller à éduquer les financeurs à la question du genre dans l'entrepreneuriat ». En fait, sur le plan du financement, plusieurs attitudes cohabitent. D'une part, certains banquiers ont tendance à faire plus volontiers confiance aux femmes en recherche de financement pour démarrer leur activité. Cette attitude serait fondée sur le caractère mesuré et prudent des femmes lorsqu'elles recherchent des moyens. D'autre part, certains financiers justifient leurs réticences lorsqu'ils sont sollicités par des femmes, arguant que leurs projets manquent d'envergure et s'orientent vers des secteurs dans lesquels le potentiel de développement est insuffisant. La question du genre reste donc relativement floue pour la majorité des financeurs et des banques. J'ai donc confié à l'AEI, avec le soutien de mon cabinet, la mission de réfléchir à un support d'informations à destination des financeurs et de leurs prescripteurs, par exemple les experts-comptables, de manière à les sensibiliser aux réalités et aux caractéristiques du financement de l'entrepreneuriat féminin.

Ensuite, proportionnellement au taux d'entrepreneuriat féminin, la demande de capital par les femmes est moindre à la base, eu égard au secteur et au type d'activité développé. Les études menées montrent que les femmes auront plus tendance à développer une activité d'indépendante, leur procurant un revenu et une activité, alors que les hommes auront une volonté de développer une entreprise à ambition de croissance. À cet effet, le Gouvernement a décidé d'octroyer des moyens spécifiques à certains dispositifs régionaux permettant à la SOWALFIN et à la SOCAMUT de faciliter l'accès au financement des femmes. Il s'agit principalement du produit mixte SOCAMUT, largement utilisé par les femmes.

De surcroît, nous venons de lancer le prêt Coup de pouce qui permet aux particuliers de prêter de l'argent aux jeunes entreprises et aux indépendants en Wallonie, tout en bénéficiant d'un avantage fiscal sous la forme d'un crédit d'impôt.

Le montant est de maximum 100 000 euros par emprunteur ce qui, nous l'espérons, aura un succès majeur auprès des femmes qui empruntent en majorité des plus petits montants que les hommes.

En ce qui concerne la conciliation entre vie privée et vie professionnelle, toutes les dernières études - et notamment l'un des derniers rapports Mc Kinsey intitulé « Women matter » - relèvent que les femmes assument aujourd'hui pleinement leur désir de réussir au plus haut niveau, quitte même à consentir plus volontiers qu'hier à d'éventuels sacrifices sur le plan personnel pour atteindre leurs objectifs. Plusieurs pistes de réflexion ont émergé des groupes de travail que j'ai initiés, notamment ne pas confondre présentisme et professionnalisme, et ce, en favorisant par exemple une certaine flexibilité dans les horaires ou encore le télétravail. En outre, pour ce qui est du travail d'indépendant, la difficulté de concilier vie privée et vie professionnelle peut diminuer, dans la mesure où l'indépendance favorise l'organisation de son temps.

Au niveau du rapport que vous faites entre le Plan de lutte contre la pauvreté et la situation difficile de certaines femmes qui assument parfois seule la charge de famille, je suis entièrement d'accord avec vous. Les différentes thématiques traitées dans le Plan de lutte contre la pauvreté n'ont pas été abordées sous l'angle *gender*, mais cette problématique concerne plus largement les familles monoparentales et, il est vrai, plus généralement les femmes. Les mesures mises en œuvre par l'AEI en faveur de l'entrepreneuriat féminin vont donc très certainement dans le bon sens.

En outre, rappelons qu'il existe des structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi, lesquelles proposent une aide spécialisée pour les demandeurs d'emploi qui souhaitent s'installer comme indépendant ou créer leur entreprise. En réalité, le statut d'indépendant effraie souvent les demandeurs d'emploi, car ils risquent de perdre leur protection sociale en cas d'échec de leur projet. Grâce à l'accompagnement de ce service, soit le projet démontre sa viabilité et le candidat peut adopter en toute sécurité le statut d'indépendant, soit l'essai n'est pas concluant et la personne conserve l'ensemble de ses droits sociaux. Le service lui propose alors une autre orientation vers un ou plusieurs opérateurs de formation ou d'insertion.

La question de l'entrepreneuriat féminin a été évoquée à plusieurs reprises lors des réunions du Groupe interdépartemental de coordination de la Région wallonne lié au *gender mainstreaming*, vu qu'il s'agit d'une des deux matières que j'ai décidé de traiter en profondeur sous l'angle *gender*. Les recommandations

qui ont émergé des groupes de travail que j'ai initiés sur ce sujet ont été validées à l'unanimité par le Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes.

Au sujet de la collaboration entre mon cabinet et celui de Mme Simonis, j'ai demandé à mes équipes de se livrer à un travail de croisement et de réécriture des différentes recommandations qui ont émané des cabinets. Un projet de document de travail conjoint est en cours de finalisation.

Enfin, concernant les résultats de l'étude sur la cartographie de l'entrepreneuriat social des femmes, le cabinet de ma collègue m'informe que la divulgation officielle de ces résultats est prévue pour le 25 octobre. Cette étude sera alors partagée entre les différents cabinets.

(Mme Lambelin, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse bien complète. Je vois qu'un certain nombre d'actions sont en cours et que vous avez pris cette thématique à bras-le-corps. En tout cas, celle-ci vous interpelle. Je resterai attentive à toutes les initiatives prises en faveur de l'entrepreneuriat au féminin et reviendrai vers vous, si besoin est, pour des informations complémentaires ou pour le suivi des mesures dont vous avez parlé et qui sont en cours au niveau de la Région wallonne.

**QUESTION ORALE DE M. HENRY À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « LE FUTUR PARC ÉOLIEN
EN MER DU NORD ET SES RETOMBÉES POUR
LA WALLONIE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henry à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le futur parc éolien en mer du Nord et ses retombées pour la Wallonie ».

La parole est à M. Henry pour poser sa question.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Ministre, un nouveau parc éolien offshore devrait bientôt voir le jour au large de la côte belge. Début octobre, la Banque européenne d'investissement annonçait qu'elle soutiendrait, grâce à un prêt de 300 millions d'euros, ce projet, ce qui représente environ 27 % du coût du projet.

Ce parc devrait fournir une certaine quantité d'électricité, environ la consommation de 285 000 ménages, mais cela représente aussi un

potentiel, un nombre d'emplois en tant que tel important à la fois pour la construction principalement et ensuite, un certain nombre d'emplois permanents dans le fonctionnement de ce projet et de son entretien. On cite les chiffres de 1 400 emplois directs et 1 400 emplois indirects pour la phase d'élaboration du projet et ensuite une centaine d'emplois permanents.

Dans la période que nous connaissons, c'est toujours agréable d'avoir des projets créateurs d'emplois qui voient le jour, qui plus est si c'est dans un secteur, en tant que tel, non délocalisable et porteur d'avenir en termes de durabilité de notre énergie. La construction devrait débuter au cours du deuxième trimestre de l'année prochaine pour une mise en fonction fin 2018 selon les informations que j'ai pu lire dans la presse.

J'aurais voulu avoir votre état des lieux de ce dossier. Confirmez-vous ces différentes informations ? De quelle manière des entreprises wallonnes sont-elles impliquées dans la construction et dans la maintenance de ce parc éolien ? On a parlé d'une part de l'implication en tant que telle de la Wallonie, mais aussi d'un certain nombre d'entreprises, j'imagine. Savez-vous évaluer la part wallonne dans ce projet et dans les retombées, à la fois en entreprise et en emploi, bien entendu ?

Quels seront les secteurs concernés ? Est-ce plutôt dans la construction, l'entretien, dans d'autres éléments encore ?

Je voulais savoir également si ce projet ferait partie d'une approche par filière, tenant compte d'un certain nombre d'acteurs existants en Wallonie dans le secteur éolien. De quelle façon ce projet pouvait-il contribuer à renforcer cette filière ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Monsieur le Député, le parc éolien offshore Rentel a finalisé son *closing* financier. Cet investissement de 1,2 milliard d'euros est soutenu de manière significative par la BEI dans le cadre du plan Juncker.

Ce parc, une fois en fonctionnement, c'est-à-dire en 2018, participera indirectement aux objectifs de production d'énergie renouvelable et de réduction des émissions de CO₂ de la Wallonie. En effet, la mer du Nord étant un territoire fédéral, l'énergie qui y est produite est considérée comme fédérale et contribue donc, à côté de la production terrestre des régions, à l'objectif belge pour l'horizon 20-20-20. Il bénéficie donc aux objectifs des trois Régions du pays.

C'est l'une des raisons pour lesquelles des investisseurs wallons comme la SRIW, la Socofe ou Elicio sont actionnaires de ce parc, comme d'ailleurs la SRIW et la Socofe le sont du parc C-power, déjà en fonctionnement depuis plusieurs années.